

CONVENTION DE FIN DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE SAINT HEAND AU SDIS DE LA LOIRE

Révisé par le Préfet : 28/06/2016

Publication : 28/06/2016

Entre

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire, représenté par le Président du Conseil d'administration, dûment autorisé à signer la présente convention par décision du bureau du conseil d'administration en date du 9 juin 2016,

Et

La Commune de Saint Héand, représentée par son maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du 21 juin 2016,

Il a été exposé ce qui suit :

Par convention en date du 15 mars 2001, la Commune de Saint Héand a mis à disposition du SDIS les bâtiments du centre d'incendie et de secours situé le bourg 42570 Saint Héand énumérés dans l'annexe 1¹.

Durant la période de mise à disposition, le SDIS de la Loire a acquis d'autres biens rattachés à ces bâtiments, énumérés dans l'annexe 2².

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La pleine propriété des biens listés dans les annexes est transférée, en l'état, dans le patrimoine de la commune de Saint Héand à la date de libération du site par le SDIS.

La fin de la mise à disposition est effectuée sans aucune indemnité.

Article 2 :

La commune reprend à son bénéfice toutes les garanties, y compris décennales, issues de contrats de travaux portant sur les installations techniques transférées.

Article 3 :

La commune souscrit, au jour du transfert en pleine propriété, toutes assurances utiles à la garantie des biens transférés.

Article 4 :

Tout contentieux relevant de l'exécution de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

¹ Pour le détail, voir le tableau des biens concernés en annexe 1.

² Pour le détail, voir le tableau des biens concernés en annexe 2.

Article 5 :

Pour l'exécution de la présente, les parties déclarent élire domicile :

- pour le SDIS, au centre départemental sis à Saint-Étienne, 8, rue du chanoine PLOTON,
CS 50541 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- pour la commune, en sa mairie.

Fait en trois exemplaires,

A

Le

Pour le SDIS de la Loire
Le Président du Conseil d'administration

Pour la Commune,
Le Maire

Bernard PHILIBERT

Jean-Marc THELISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160609-16-05-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 28/06/2016



ANNEXE 1

BIENS MIS A DISPOSITION DU SDIS ET RETROCEDES A LA COMMUNE

Désignation	Valeur du transfert en euros	Valeur du transfert en francs	Informations	Référence
CASERNE (637 m ²) TERRAIN (701 m ²)	601 336,38 €	3 944 508,10 F	CIS SAINT HEAND	SECTION A N°637 G1

ANNEXE 2

BIENS ACQUIS PAR LE SDIS PENDANT LA PERIODE DE MISE A DISPOSITION ET TRANSFERES A LA COMMUNE

Numéro	Libellé	Valeur	Acquisition	Amortissement.	Durée	Nature
6239	TRAVAUX CIS ST HEAND	2 749,66	17/10/2006	01/01/2007	10	21351
6433	SOL VESTIAIRE CIS ST HEAND	4 348,35	21/12/2006	01/01/2007	10	21351
6456	MENUISERIE INTERIEUR CIS ST HEAND	942,29	23/01/2007	01/01/2008	10	21351
6457	PLOMBERIE CIS ST HEAND	1 509,53	23/01/2007	01/01/2008	10	21351
6469	TRAVAUX DE PLATRERIE	8 758,93	31/01/2007	01/01/2008	10	21351
6531	POSE HUBLOT ECLAIRAGE VESTIAIRES	1 502,30	22/02/2007	01/01/2008	10	21351
7028	MENUISERIE LOCAL DESINFECTIO CIS ST HEAND	2 943,95	18/10/2007	01/01/2008	10	21351
7050	CRÉATION LOCAL SSSM CIS SAINT HÉAND	1 307,73	24/10/2007	01/01/2008	10	21351
7123	FAIENCES CIS ST HEAND	1 083,80	26/11/2007	01/01/2008	10	21351
7149	PLAN INOX CIS ST HÉAND	4 054,38	06/12/2007	01/01/2008	10	21351
7159	CREATION LOCAL DESINFECTIO CIS ST HEAND	1 080,01	07/12/2007	01/01/2008	10	21351
7218	AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE DESINFECTIO	2 349,85	17/01/2008	01/01/2009	10	21351

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016
Publication : 28/06/2016

042-284210242-20160609-16-05-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 28/06/2016

